

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

Séance du : 29 mars 2022 (en visioconférence – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

**N° : 1884**

**Avenant à la convention  
de partenariat avec la  
Tour du Valat relative à  
la mise à jour de l'Indice  
Région Vivante pour la  
réalisation d'analyses  
complémentaires**

5 Membres présents avec voix délibérative : Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Véronique DELFAUX (CR), Christophe MADROLLE (CR), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon), Nathalie CHEVILLARD (CR)

2 pouvoirs : Didier REAULT (CD13) excusé, donne pouvoir à Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR) excusé, donne pouvoir à Christophe MADROLLE (CR)

Participaient également (non-votants) : Blanche DELACRUZ (CD13), Carole TOUTAIN (CD84), Frédérique GERBEAUD-MAULIN (OFB), Karine CAZETTES (CESER), Guy PARRAT (CESER), Jean-Yves PETIT (CESER), Philippe PIERRON (AERMC), Eurielle GAZAN (NCA), Frédéric FIORE (Paierie Régionale), Hélène SOUAN (DREAL), Audrey MICHEL (ARBE), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

**Membres titulaires présents ou représentés : 7 sur 9**

**Quorum atteint**

- Considérant** Que par délibération n° 1848 en date du 07 octobre 2021, le Comité Syndical a approuvé la convention entre l'ARPE-ARB et la Tour du Valat pour la mise en œuvre de l'Indice Région Vivante (IRV) permettant de financer les réalisations de la Tour du Valat à hauteur de 8 000€.
- Considérant** Que dans le cadre de la réalisation de ce travail, les partenaires ont souhaité que pour cette édition de l'IRV, que des analyses complémentaires puissent être conduites, selon les données et moyens disponibles.
- Considérant** Qu'à cette fin par délibération n°1867, en date du 30 novembre 2021, le Comité Syndical a approuvé l'engagement des démarches nécessaires à la formalisation d'une demande de subvention à la DREAL pour la réalisation du travail complémentaire à l'actualisation de l'IRV.
- Considérant** Que pour réaliser ce travail, il est nécessaire de formaliser un avenant à la convention entre l'ARPE-ARB et la tour du Valat pour un travail complémentaire pour la mise en œuvre de l'Indice Région Vivante (IRV) permettant d'apporter un complément financier de 2 500 euros ;
- Ouï** L'exposé de la Présidente de l'ARPE-ARB ;

**Après avoir délibéré, le Comité syndical décide**

- d'autoriser la Présidente à engager les démarches nécessaires à la formalisation et à la signature de l'avenant à la convention de partenariat entre l'ARPE-ARB et la Tour du Valat relative à la mise à jour de l'Indice Région Vivante pour la réalisation d'analyses complémentaires.

Fait et délibéré à Marseille, le 29 mars 2022

  
Pour copie conforme,  
**La Présidente,**  
**Anne CLAUDIUS-PETIT**